



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/423 32 40
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2022/08

Concerne : Réaménagement et agrandissement des surfaces du Château de Sable & déplacement de Brin d'herbe en 2 phases

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Au premier semestre 2022, l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a procédé à une visite des locaux du Château de Sable et de Brin d'herbe. À la réception de leur rapport (pièce annexée), nous avons pu constater qu'il y avait une urgence d'ouvrir de nouvelles places.

Pour être cohérent et pragmatique dans l'organisation des travaux, il a été décidé d'aménager le 1^{er} étage pour l'accueil des grands, puis dans une 2^{ème} phase d'effectuer les modifications au rez-de-chaussée.

Si nous n'effectuons pas rapidement ces aménagements, la garderie serait contrainte de résilier des contrats afin de pouvoir respecter les normes de l'OAJE.

Cette situation n'est pas envisageable, étant donné qu'en fonction des places déjà existantes, il manque selon la liste fournie à ce jour 42 places, sans compter 15 enfants qui ont un contrat inter-réseau, contrat qui coûte cher à la communauté.

Le nombre de places actuelles sont de :

- Bébé – âge 0 à 1.5 ans : 10 places
- Trotteurs – âge 1.5 à 2.5 ans : 14 places
- Grands – âge 2.5 à 4 ans : 20 places

Total : 44 places.

La liste d'attente à ce jour est la suivante :

- Bébé – âge 0 à 1.5 ans : 26 places
- Trotteurs – âge 1.5 à 2.5 ans : 11 places
- Grands – âge 2.5 à 4 ans : 5 places

Total : 42 places manquantes.

- 15 contrats inter-réseaux

2. Objet du préavis

La première étape des travaux envisagés consistera à réaménager le 1^{er} étage, soit : créer des sanitaires, installer un lavabo à rigole pour enfants, des peintures et modifier le système de chauffage actuel dans la salle de vote (salle des sociétés) afin d'accueillir Brin d'herbe. La surface actuelle de Brin d'herbe deviendra la nouvelle surface pour les grands du Château de Sable (groupe où la place va devenir manquante dès le début 2023). Cette salle aura également besoin des mêmes modifications avec en supplément la pose de panneaux phoniques (qui sont déjà existants dans la salle de vote).

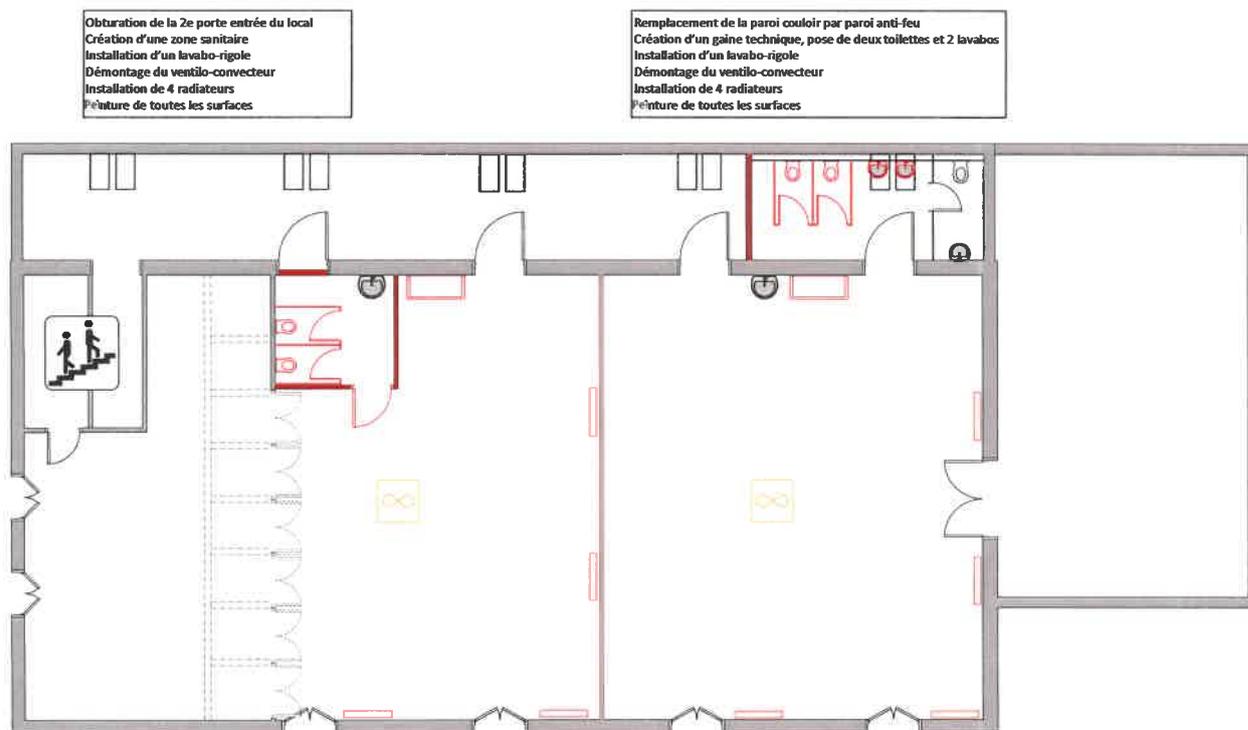
Lors de cette 1^{ère} étape, une nouvelle zone est également prévue pour la direction (espace pour la réception des parents). Cette zone prendra place soit dans l'ancienne cuisine existante au rez-de-chaussée, qui sera rafraîchie.

La 2^{ème} étape, qui se déroulera d'ici l'été 2023 est prévue pour réaliser les transformations demandées dans le rapport de l'OAJE au rez-de-chaussée.

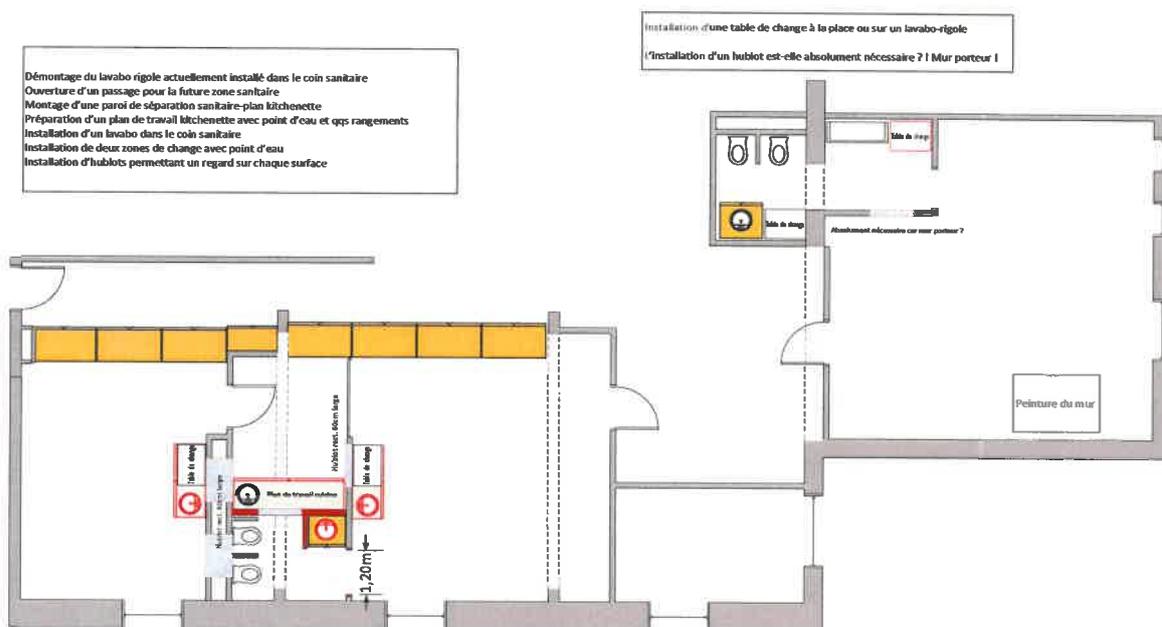
Lorsque ces 2 étapes seront achevées, notre structure pourra ainsi accueillir 22 places de plus se répartissant de la manière suivante :

- Bébé – âge 0 à 1.5 ans : 5 places.
- Trotteurs – âge 1.5 à 2.5 ans : 7 places.
- Grands – âge 2.5 à 4 ans : 10 places.

MODIFICATIONS DU 1^{ER} ETAGE



MODIFICATIONS DU REZ



3. Aspects financiers

Pour définir le tarif des autorisations de stationnement, la Municipalité a tenu compte des réflexions suivantes :

1^{ER} ETAGE

1. PEINTURES, CLOISONS, ACOUSTIQUE	CHF 26'051.00
2. SANITAIRES & MODIFICATION DU CHAUFFAGE	CHF 48'237.00
3. AMEUBLEMENT ET DECORATION	CHF 0.00

TOTAL TTC avec majoration de 10% inclus **CHF 74'288.00**

REZ

1. MODIFICATIONS SELON RAPPORT OAJE	CHF 24'540.00
2. SANITAIRES	CHF 11'173.00
3. ESPACE EXTERIEUR + STORE (estimation)	CHF 14'000.00
4. SOLS - SEUILS, PLAINES (estimation)	CHF 1'000.00
3. AMEUBLEMENT ET DECORATION	CHF 0.00

TOTAL TTC avec majoration de 10% inclus **CHF 50'713.00**

N. B. S'agissant de travaux de rénovation et bien que toutes les précautions aient été prises lors de l'établissement des devis, des surprises peuvent survenir. De ce fait, nous avons inclus une marge de 10%.

L'ameublement intérieur, ainsi que la décoration seront à la charge du Réseau Yvonand-Menthue pour l'accueil de jour des enfants (RYMAJE), gérant de la garderie.

Actuellement, le loyer du Château est de CHF 3'900.00 mensuel. Celui-ci sera adapté dès la mise en service des nouvelles surfaces.

Une subvention appelée « AIDE A LA PIERRE » (voir pièce annexée) sera demandée pour l'ensemble du projet. Cette subvention octroie un montant de CHF 4'300.00 par nouvelles places, soit pour ce projet un montant de CHF 94'600.00 (4'300.00 x 22 places).

Cette manne financière couvrira en grande partie les frais. Le solde restant pourra être absorbé par une aide au démarrage de la FAJE d'un montant de CHF 5'500.00 par place, ainsi que par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) d'un montant maximum de CHF 5'000.00 par place durant 2 ans.

4. Conclusion

Après analyse de la situation en termes de développement du village, des besoins exprimés par la population et des retombées pour l'ensemble de la collectivité (familles, entreprises, commerces, etc.), la municipalité est convaincue de la nécessité d'entreprendre ces travaux qui offriront à notre village, ainsi qu'aux autres villages membres du RYMAJE, une structure pour le moyen terme.

Les frais des travaux engendrés pour la mise en conformité du Château de Sable à la demande de l'OAJE seront largement couverts par les subventions obtenues.

Les représentant.e.s des neufs autres communes qui sont membres du RYMAJE ont validé la mise en conformité du Château de Sable selon les recommandations de l'OAJE.

Le conseil communal d'Yvonand

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décide :

1. D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 125'001.00 pour réaménager et agrandir les surfaces de la Garderie le Château de Sable ;
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes ;
3. D'imputer le coût des travaux au bilan dans le compte n° 9143.03 – Grande salle (à amortir) ;
4. D'amortir cet investissement par le compte n° 3570.3312.1 (amortissement obligatoire) sur une durée de 10 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Philippe Moser



La Secrétaire :


Carolane Sutterlet

Annexes : - Rapport OAJE
- Subventions FAJE « AIDE A LA PIERRE »

Municipaux délégués : Mme Christelle Fresneau
M. Martin Schnorf